



COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ RELATIF AUX RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DE BANK OF AFRICA TENUE EN DATE DU JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

Sur convocation du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires s'est valablement réunie le 11 novembre 2021, à 11 heures, par visioconférence, les porteurs d'obligations présents et représentés ayant réuni plus du quart des obligations ayant le droit de vote.

Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la Loi 17-95), l'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires a désigné, à l'unanimité, **Monsieur Hamad JOUAHRI**, Expert-Comptable, en qualité de mandataire **représentant de la masse des porteurs des obligations émises par « BANK OF AFRICA », dans le cadre de l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 1 Milliard (1.000.000.000) de dirhams**, allouée aux deux tranches A –révisable chaque 5 ans- et B –révisable annuellement-, non cotées, telle qu'autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2021 et objet de la Note d'Information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux le 4 août 2021 sous la référence n°VI/EM/O16/2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Obligataires, agissant conformément aux dispositions de la Loi 17-95, confère au Représentant de la Masse des Porteurs des Obligations tous pouvoirs pour accomplir au nom de cette dernière l'ensemble des actes nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des obligataires.

BANK OF AFRICA